

DEL2025-139-2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 29 janvier 2025 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 20/01/2025

Présents : 11 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel, M. LOUCHE Robin

Absents : 1 /12 : M. CROUZET André

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. FABRE Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Marché 2023-05
Lot 12 Avenant 2**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des Marchés publics,

Considérant les besoins de prolongation de délais d'exécution pour ce lot,

Considérant l'avenant antérieur par délibération DEL2024-110-10 du 11 juillet 2024,

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, décide

Montant marché initial	Montant avenant 1 inclus	Avenant 2 accepté	Montant final du marché
361 550.60€HT	493 859.92€HT	4 100€HT (+14.96%)	415 649.96€HT
Prolongation de délai au 30/04/2025			

et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire, LOUIS DONNET

Le secrétaire de séance

